



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



PROTOCOLE DU 1^{er} OCTOBRE 2016

La Bretagne bouge, elle se renouvelle sans cesse face aux mutations qui la traversent. Certaines sont subies et leurs effets doivent être atténués, mais d'autres sont voulues quand elles s'inscrivent dans les perspectives des transitions en cours, technologique, énergétique, environnementale, numérique...

Faute d'être anticipées, expliquées et accompagnées, ces mutations peuvent susciter le doute, voire la crise de confiance, comme ce fut le cas en Bretagne au cours de l'année 2013. Pour restaurer la confiance, la Bretagne s'est mobilisée autour d'un pacte d'avenir avec l'État.

Cette initiative a permis à la Bretagne de renouer avec une dynamique de projets et de mobiliser l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux. Si certaines difficultés et menaces demeurent, des perspectives nouvelles ont été ouvertes et ont permis une remise en mouvement.

Cette dynamique a été portée par la conjonction de multiples démarches ou dispositifs dont les principaux méritent être rappelés :

- le suivi et l'accompagnement, sur le terrain, des conséquences économiques et sociales des crises industrielles qui ont frappé le territoire ; cette attention a été complétée par les plans sectoriels engagés par le Conseil régional et l'État pour répondre aux enjeux spécifiques de la filière lait et de la filière porc ;
- la mise en œuvre du Plan d'avenir pour l'agroalimentaire et l'agriculture en Bretagne, dans le cadre duquel ont été engagés un plan massif de modernisation des exploitations et des entreprises du secteur des IAA, mais également une structuration sans précédent de l'écosystème de l'innovation dans ces domaines, avec la création d'Act Food et la constitution d'un Institut Carnot régional à vocation nationale ;
- les travaux de la conférence sociale, qui ont permis de renouveler la culture du dialogue social en région autour de dossiers innovants, charte des transports, sécurisation des parcours, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ... ;
- la mise en œuvre de l'ambitieux processus d'implantation à Brest du siège d'IFREMER, complétée par l'engagement des crédits pour la modernisation de la flotte océanographique ;
- la mise en place d'expérimentations régionales en matière de politique culturelle ou de politique de l'eau, premières concrétisations du principe de différenciation permis par les lois de réforme territoriale ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne ;
- le lancement des réflexions pour l'élaboration d'une stratégie régionale de la mer et du littoral, en lien avec l'élaboration de la stratégie nationale et en reconnaissant pleinement la spécificité de la Bretagne maritime ;

- la structuration de filières d'avenir comme la cybersécurité autour du Pôle d'Excellence Cyber, ou les smart grids autour du projet SMILE, deux secteurs en développement sur lesquels, en très peu de temps, la Bretagne a su valoriser ses compétences et savoir-faire actuels en matière numérique, pour les projeter sur des perspectives de développement à la dimension de marchés qui correspondent à des tendances fondamentales de nos sociétés : la recherche de sécurité et la transition énergétique.

Cette dynamique s'est notamment concrétisée dans la mise en œuvre d'un contrat de plan État Région ambitieux, signé le 11 mai 2015 et dont la mise en œuvre est pleinement engagée dans ses six volets :

- les mobilités, essentiellement ferroviaires et routières;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- l'emploi ;
- le développement numérique ;
- le développement territorial.

Le présent protocole prend acte de l'ensemble de ces avancées. Il souligne particulièrement la mise en œuvre concrète des grands projets inscrits dans les volets « mobilité » et « enseignement supérieur et recherche ». Il confirme la volonté conjointe de l'État et de la Région, avec leurs partenaires territoriaux, de conforter la dynamique retrouvée sur l'ensemble des démarches et perspectives ouvertes par le pacte d'avenir.

Il se concrétise en particulier dans des engagements nouveaux et complémentaires de ceux que porte le CPER 2015-2020.

Ces abondements seront mobilisés à parité par l'État et la Région sur deux volets du contrat :

- 10 M€, partagés entre l'État et la Région viendront augmenter le volet « innovation » (segment du volet ESR) par la mise en place de l'expérimentation Partenariat régional d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir II ; ils permettront de financer des projets d'innovation portés par des PME régionales et inscrits dans les priorités de la stratégie régionale d'innovation bretonne.
- 28 M€, également partagés entre l'Etat et la Région viendront augmenter le volet territorial, structurant dans l'architecture du CPER Bretagne. Ces crédits seront fléchés sur des projets permettant d'accompagner le développement des territoires ruraux. Ils viendront s'ajouter, pour l'Etat, aux crédits affectés à la Bretagne pour les contrats de ruralité, à hauteur de 12,5 M€ dès 2017 qui pourront être confirmés sur les trois années suivantes. Ils seront financés pour la Région par un abondement de 14 M€ de sa politique territoriale .

Ces financements répondront notamment à l'enjeu du renforcement des centralités dans les espaces ruraux, priorité partagée en Bretagne. Ils pourront aussi prendre en compte le fait insulaire. Ils viendront compléter les crédits d'ores et déjà mobilisés en faveur des métropoles, des agglomérations et des villes moyennes. En plus d'apporter des crédits supplémentaires en faveur des projets du territoire, cet accord conforte la mise en œuvre intégrée et cohérente des actions de l'État (contrats de ruralité et pacte métropolitain notamment) et de celles conduites par la Région au bénéfice des mêmes territoires de projets.

I – L'ÉTAT ET LE CONSEIL REGIONAL S'ENGAGENT POUR LA REALISATION CONCRETE DES GRANDS PROJETS PORTES PAR LE CPER 2015-2020, NOTAMMENT EN MATIERE DE MOBILITE, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.

Un an et demi après sa signature, de nombreuses opérations du contrat de plan État-Région sont lancées. L'engagement de l'ensemble des opérations du CPER d'ici à 2020 est un objectif partagé entre l'État et la Région.

A) Mobilité multimodale

L'État et la Région se sont engagés à finaliser la mise à 2 × 2 voies de la RN 164 et à diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton.

Sur le volet ferroviaire, le CPER a permis le lancement sans retard des opérations liées à la fluidification du nœud ferroviaire de la gare de Rennes (25 M€) dans la perspective de l'arrivée de la LGV Bretagne Pays de la Loire en 2017. L'avancement des travaux de désaturation de la gare, pour pouvoir proposer une offre de service plus étendue au bénéfice de l'ensemble des usagers, et des aménagements du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) pour adapter la gare à sa fréquentation et ses usages futurs est ainsi conforme au planning.

Concernant la desserte fine du territoire régional, les investissements réalisés grâce au CPER ont également permis d'engager les travaux de régénération et de modernisation de certaines lignes ferroviaires. Les efforts de 2015 se sont portés sur la régénération de la ligne Guingamp-Paimpol, pour laquelle l'engagement de 5,6 M€ de crédits État et 11,9 M€ de crédits Région, aux côtés de SNCF réseau et des collectivités, s'est concrétisé par le démarrage des travaux dès 2016.

En 2016, a été signée la convention de travaux de rénovation de la ligne Brest-Quimper suite à l'affectation de 5,75 M€ de crédits État et de 21 M€ de crédits de la Région Bretagne.

Sur le volet routier, le CPER accélère la mise à 2 × 2 voies de la RN164, l'objectif étant l'engagement d'ici à la fin de l'exercice de la quasi-totalité des travaux. Les années 2015 et 2016 ont ainsi été marquées par la poursuite des travaux sur la section entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12, des études préalables sur Mûr de Bretagne, Plémet et Merdrignac et des études postérieures à la DUP sur Châteauneuf-du-Faou et Rostrenen.

B) Enseignement Supérieur, Recherche et innovation

La convergence des financements de l'État et de la Région a permis de soutenir l'investissement scientifique et l'ensemble des domaines d'innovation de la Bretagne, bénéficiant à de nombreux territoires. Les enjeux de l'agro-alimentaire, de la cybersécurité, de la santé et de la mer font partie des priorités. Dans ce dernier domaine EURO-ARGO et DATARMOR, portés par IFREMER, ont notamment été financés. Ainsi et conformément aux engagements pris, ce financement par l'État soutient l'opération de transfert du siège d'IFREMER inscrite au Pacte d'Avenir qui mobilise aussi très fortement les financements de la Région, du Département du Finistère et de la Métropole de Brest. Cette opération a été complétée par la mobilisation des PIA et des fonds européens pour le soutien à la Très Grande Infrastructure de Recherche « flotte océanographique ». L'opération de modernisation du navire « Thalassa » a ainsi démarré en 2016. Ces projets sont également une importante contribution au Campus Mondial de la Mer.

L'investissement pour la croissance bleue permet la structuration des sites de Brest et de Roscoff. Ainsi le bâtiment 3e tranche de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) de Brest a-t-il été inauguré le 3 mars 2016 et le premier équipement a été financé en 2015. Les études pour la rénovation du bâtiment Blue Valley-Laber de Roscoff sont en cours, pour un démarrage des travaux en 2017.

Dans le domaine de la santé et de l'environnement, le bâtiment de l'institut de recherche en santé, environnement et travail (IRSET) a été inauguré le 30 septembre 2016 à Rennes et l'étude de la deuxième tranche de travaux est lancée.

Dans le domaine d'innovation stratégique « chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité », les financements régionaux ont permis le démarrage des opérations immobilières de l'INRA dans le cadre du projet SmartAgri-Elephants à Sizun dans le Finistère, de l'ANSES à Fougères et de l'INRA à Rennes.

Concernant les investissements en équipements scientifiques, les financements de l'État ont permis le démarrage et le suivi de onze des projets inscrits au CPER. Le montant de 4,619 M€ représente 23,8 % du montant total de la contribution État contractualisée au titre des équipements de recherche.

Par ailleurs, près de 0,3 M€ de crédits ont été engagés par l'Institut Mines Télécom (inclus dans les crédits contractualisés de l'État) afin de financer les projets de Télécom Bretagne (CyberSSI, Sophie Stic&Ondes, Vitaal, Sophie Photonique, Visigat 2).

Le financement régional pour les équipements scientifiques s'élève à 6,1 M€ et a permis de lancer des opérations dans tous les domaines d'innovation stratégique, notamment Smart Agri, Sophie, Multimat, Cyber SSI, les activités maritimes, la santé, avec des projets emblématiques comme Buffon, EuroArgo et Vigisat.

C) Volet Territorial

Le volet territorial, qui bénéficie pour 2015-2020 d'un engagement particulièrement important de l'Etat, avec 51 M€ dont 20 M€ au titre du Pacte d'avenir pour la Bretagne, a été mis en œuvre dès la signature du CPER.

Des contrats territoriaux ont été signés sur quelques territoires spécifiques.

Les douze îles bretonnes habitées de façon permanente bénéficient d'un contrat Etat-Région-Association des îles du Ponant, signé le 10 juillet 2015, qui vise à prendre en compte leurs spécificités. Les priorités concernent l'accès aux services et au logement pour les résidents, la diversification des activités économiques, la valorisation du patrimoine, l'accélération de la transition énergétique. Logements pour actifs à Ouessant, restauration du phare de Batz, maison de santé à Groix... les premiers projets soutenus y contribuent pleinement.

Des contrats métropolitains ont été signés par l'Etat, la Région, les Départements et les Métropoles de Brest et Rennes en novembre 2015. Ils réaffirment le soutien des partenaires à leurs stratégies de développement et à des projets porteurs d'attractivité, au bénéfice de toute la Bretagne : démarches French Tech, centre des congrès ou conservatoire national botanique à Brest, conservatoire de musique à rayonnement régional à Rennes, notamment.

Par ailleurs, le volet territorial est pleinement mobilisé depuis 2015 afin de réduire les inégalités territoriales.

D'un côté, un accompagnement est proposé aux territoires pour faire face aux mutations économiques et permettre l'émergence de nouvelles activités. Des opérations de renouvellement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises ont été soutenues ainsi que la mise en place d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire (pays de Saint-Brieuc, Morlaix, Lorient) et de fab-labs (Redon, Auray).

Dans les territoires ruraux ou périurbains, l'une des priorités est d'améliorer l'accès aux services au public. Depuis le lancement du CPER, le déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles s'est encore accéléré (Pleugriffet, Saint-Brice en Cogles, Milizac, Pleyben, par ex.), complété par un réseau de maisons de services au public (MSAP) afin de rapprocher les opérateurs (la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie...) des habitants. L'Etat

soutient à ce jour en Bretagne une vingtaine de MSAP, situées dans des communes rurales ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, les villes petites et moyennes qui, pour certaines, voient leur attractivité fragilisée sont incitées à bâtir des plans d'actions opérationnels en matière d'habitat, de commerce ou de mobilité et à investir dans leurs équipements de centralité. Plus d'une dizaine de villes bretonnes bénéficient d'un apport en ingénierie et de nombreux projets sont déjà lancés comme, par exemple, la réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, des halles à Mûr-de-Bretagne ou Mauron ou encore d'un cinéma associatif à Redon.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain est également mobilisé dans les villes moyennes bretonnes afin de répondre aux enjeux urbains et d'habitat de quartiers de la politique de la ville.

La mise en œuvre de ce volet territorial se fait en pleine cohérence avec le déploiement de la politique territoriale contractuelle de la Région, permettant des effets de leviers importants dans les territoires. Pour cette génération de contrats, les procédures d'instruction et de décision pour l'affectation des crédits se sont en effet rapprochées au sein des comités uniques de programmation, simplifiant la vie des projets et de leurs porteurs.

II – UN NOUVEL EFFORT POUR L'INNOVATION : LE PARTENARIAT REGIONAL D'INNOVATION

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, l'État et la Région cofinancent à parité la mise en place d'un Partenariat Régional d'Innovation, dispositif géré par Bpifrance et doté de 10 M€ pour les années 2016 et 2017. La maquette financière du CPER Bretagne est ainsi modifiée conformément à l'annexe 1.

Le Partenariat Régional d'Innovation permettra d'accompagner les PME bretonnes qui portent, dans le cadre des 7 domaines d'innovation stratégiques retenus par la stratégie régionale d'innovation, des projets de type « faisabilité » ou de type « développement » de produits et services à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois.

III – L'ETAT ET LA REGION CONVIENNENT DE FAIRE CONVERGER LES ENERGIES ET DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SERVICE DES RURALITES.

L'élaboration de contrats de ruralité a été décidée par le Gouvernement et annoncée lors du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

Ces contrats permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, en fédérant les partenaires institutionnels, économiques et associatifs et en donnant plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Les initiatives déjà en cours, issues des 104 mesures des comités interministériels aux ruralités, seront confortées et amplifiées afin de concrétiser sur la période 2017-2020 des projets en faveur de l'accessibilité aux services, du développement de l'attractivité, de la revitalisation des bourgs-centres, des mobilités, de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Dès 2017, l'État consacrera 16 M€ au titre du fonds de soutien à l'investissement local à la réalisation de projets permettant d'accompagner le développement des territoires ruraux en Bretagne. Cet effort mobilisera notamment le volet territorial du CPER (3,5 M€ en 2017) qui

bénéficie à ce titre d'un engagement financier supplémentaire de 14 M€ pour la période 2017-2020.

La Région Bretagne a souhaité s'associer à cette initiative et contractualiser à parité de l'État 14 M€ au sein du volet territorial. Pour la période 2017-2020, c'est donc 28 M€ de moyens complémentaires que l'État et la Région mobiliseront conjointement afin de permettre la réalisation de projets en faveur du développement des territoires ruraux, des bourgs-centres et des petites villes. Une attention particulière pourra être portée aux territoires insulaires, en complément de la convention actuellement en cours de mise en œuvre.

La maquette financière du CPER Bretagne est ainsi modifiée conformément à l'annexe 1. Cet effort financier s'accompagne d'une volonté partagée de l'État et de la Région de poursuivre la convergence de leurs dispositifs de contractualisation avec les territoires.

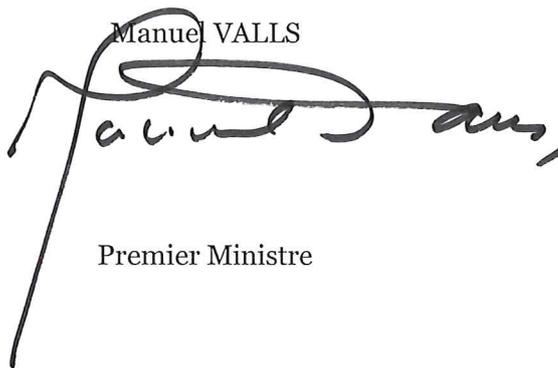
Fait à Groix, le 1^{er} octobre 2016

Jean-Yves LE DRIAN



Président du Conseil régional de Bretagne

Manuel VALLS



Premier Ministre

Annexe n°1 : Les financements contractualisés dans le CPER 2015-2020 révisé
Abondements du CPER au 01/10/2016

Crédits contractualisés (ministères, ADEME et Agence de l'eau)	Montants 2015-2020	
	État	Région
Volet mobilité multimodale	267 000 000	416 082 000
203 – Infrastructures et services de transports	267 000 000	
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	85 370 000	65 422 000
150 – formations supérieures et recherche universitaire 231 – vie étudiante	49 800 000	
172 - recherche	21 700 000	
142 – enseignement supérieur et recherche agricole	3 800 000	
Ecole des Mines et Mines Télécom	1 200 000	
144 - Défense	3 870 000	
PIA II – Partenariat régional d'innovation	5 000 000	5 000 000
Volet transition écologique et énergétique	115 490 000	102 798 000
113 – action 7 – gestion des milieux et biodiversité	4 830 000	
113 – action 1 – sites paysages et publicité	0,540 000	
217 – conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,240 000	
ADEME	32 400 000	
Fonds Barnier 181 – prévention des risques	3,880 000	
Agences de l'Eau – ONEMA	73 600 000	
Volet numérique	1 558 000	7 530 000
112 - FNADT	0,658 000	
224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0,900 000	
Volet emploi	10 000 000	10 000 000
103 – accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	10 000 000	10 000 000
Volet territorial	65 050 000	- Contrats de partenariat
112 – FNADT	58 300 000 (dont 14M€ abondement 2017-2020)	- 6 M€ - Iles du Ponant - 14M€ abondement 2017- 2020
131 – création	5 400 000	
175 – patrimoine	1 350 000	